

Document d'Informations Clés

Objet

Le présent document contient des informations essentielles sur ce produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés et de vous aider à le comparer à d'autres produits.



Produit

Deutsche Bank Private Markets SICAV - Diversified SAA Fund

Classe d'actions: LC, ISIN: LU3085135567, Code d'identification allemand: A41A0R, Devise: EUR

Deutsche Bank Private Markets SICAV - Diversified SAA Fund (le « **Compartiment** » ou le « **PRIIP** »¹) est un compartiment du fonds à compartiments multiples Deutsche Bank Private Markets SICAV (le « **Fonds** »). Le Compartiment est qualifié de fonds européen d'investissement à long terme (« **ELTIF** ») basé au Luxembourg et réglementé par le Règlement (UE) 2015/760 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2015 relatif aux fonds européens d'investissement à long terme, tel que modifié de temps à autre (le « **Règlement ELTIF** »). DWS Investment S.A., membre du Groupe DWS², est le **gestionnaire du fonds d'investissement alternatif (l'« AIFM ») du Fonds et l'initiateur de ce PRIIP (l'« Initiateur »)**. Veuillez consulter la page www.dws.com/fundinformation/ ou appeler le +352 4 21 01-2 pour plus d'informations. L'autorité compétente, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« **CSSF** »), est responsable de la supervision de DWS Investment S.A. en ce qui concerne le présent document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé au Grand-Duché de Luxembourg. L'AIFM est agréé au Grand-Duché de Luxembourg et est réglementé par la CSSF. Ces informations clés sont exactes au 10 septembre 2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Le Compartiment est un compartiment de Deutsche Bank Private Markets SICAV qui a été créé en tant que fonds à compartiments multiples composé d'un ou de plusieurs compartiments et qui est une *société d'investissement à capital variable* luxembourgeoise, régie par la Partie II de la Loi de 2010, la Loi de 2013, la Loi de 1915, les statuts et le prospectus. Le Fonds est un fonds d'investissement alternatif au sens de la loi de 2013 et a désigné l'Initiateur comme AIFM. En vertu d'un contrat de délégation conclu avec l'AIFM, Partners Group AG, un gestionnaire d'actifs d'organismes de placement collectif agréé par l'Autorité suisse de surveillance des marchés financiers, assurera la gestion du portefeuille du Compartiment (le « **Gestionnaire de Portefeuille** »).

Durée

Ce produit a, sauf résiliation anticipée, une durée de vie de cent ans à compter de sa date d'agrément (11 juillet 2025) qui peut être prolongée de trois ans au maximum à la seule discrétion du conseil d'administration du Fonds. Vous pouvez, compte tenu des restrictions énoncées dans la section ci-dessous « Combien de temps dois-je conserver les actions et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? » et plus en détail dans le prospectus, demander le rachat des actions du Compartiment, en respectant un délai de préavis de 12 mois.

Objectifs

Le Compartiment est géré activement et n'est pas géré en référence à un indice de référence. La catégorie d'actions est accumulative (et non distributive). L'objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser des rendements attractifs ajustés au risque en investissant dans une variété d'actifs autorisés par le Règlement ELTIF. Le Compartiment investira dans un portefeuille diversifié de différentes classes d'actifs alternatifs et/ou de stratégies d'actifs alternatifs à l'échelle mondiale. Les investissements envisagés peuvent, par exemple, être (i) des investissements dans des fonds propres de sociétés, c'est-à-dire l'acquisition de parts/actions dans des sociétés (« **Capital Investissement** »), (ii) des investissements dans des instruments de dette, garantis ou non garantis, à différents niveaux de séniorité (par exemple, dette senior, dette junior) (« **Crédit Privé** »), (iii) des investissements dans des infrastructures et des actifs immobiliers qui impliqueraient l'acquisition, le développement, le financement et l'exploitation d'actifs d'infrastructure et/ou de biens immobiliers (« **Infrastructure Privée/Immobilier Privé** »). Ces investissements prendront la forme d'investissements directs et d'investissement dans des fonds cibles (« **Fonds Cibles** »), comme, par exemple, d'autres ELTIF, fonds d'investissement alternatif de l'UE et OPCVM. Le Compartiment peut détenir ses investissements directement ou indirectement par l'intermédiaire de structures de détention d'investissements entièrement ou partiellement détenues. La répartition des actifs du Compartiment doit permettre une large diversification et respecter le principe de la répartition des risques. Les Fonds Cibles peuvent être ouverts ou fermés. Le Compartiment peut investir directement ou par l'intermédiaire d'autres fonds dans des Fonds Cibles.

Le Compartiment a une période de démarrage du portefeuille (« **Période de Démarrage du Portefeuille** »), qui prendra fin au plus tard 24 mois après la première date d'émission des actions du Compartiment. A la fin de la Période de Démarrage du Portefeuille (le 25 novembre 2027), le Compartiment :

- Investira au moins 55 % de son capital dans des actifs d'investissement illiquides éligibles au titre du Règlement ELTIF et jusqu'à 45 % dans des actifs éligibles conformément à l'article 50(1) de la directive OPCVM, y compris des investissements en Capital-Investissement cotés et d'autres actifs liquides.
- Cible une exposition d'au moins 10 % mais pas plus de 50 % de ses actifs nets à chacun des secteurs suivants : Capital-investissement, Crédit Privé et Infrastructure Privée/ Immobilier Privé.
- Limite les investissements dans les Fonds cibles et certains autres investissements directs gérés ou contrôlés par le Gestionnaire de Portefeuille ou ses Sociétés affiliées à 30 %.
- vise une exposition de 30 % à 70 % de son actif net dans des actifs situés en Europe et 20 % à 60 % supplémentaires situés en Amérique du Nord, ainsi que pas plus de 20 % situés dans d'autres juridictions.

Les instruments financiers dérivés ne peuvent être utilisés qu'à des fins de couverture des risques découlant des expositions aux actifs éligibles en vertu du Règlement ELTIF. L'objectif principal de l'utilisation des produits dérivés est de gérer et d'atténuer les risques spécifiques inhérents aux investissements du Compartiment, tels que les fluctuations des taux d'intérêt et la volatilité des devises. La devise du Compartiment est l'EUR.

Les actifs du Compartiment peuvent être utilisés comme garantie dans le cadre d'un emprunt. Les emprunts ne peuvent être utilisés que pour réaliser des investissements, fournir des liquidités ou payer des coûts et des dépenses, comme le permet le Règlement des ELTIF. Ces emprunts sont limités à 50 % de la Valeur Nette d'Inventaire (« **VNI** »). Cette limite ne s'applique pas aux 36 premiers mois à partir de la date de commercialisation du Compartiment (29 septembre 2025).

¹ « PRIIP » désigne un produit d'investissement packagé de détail et fondé sur l'assurance conformément au Règlement (UE) n° 1286/2014 sur les documents d'informations clés relatifs aux PRIIP.

² Le groupe DWS désigne le groupe DWS GmbH & Co. KGaA et ses filiales, c'est-à-dire toutes les sociétés dont DWS Group GmbH & Co. KGaA est la société mère directe ou indirecte avec des participations majoritaires (parts de capital ou de vote supérieures à 50 %), y compris les succursales et les bureaux de représentation. Le groupe DWS est détenu majoritairement par la Deutsche Bank AG.

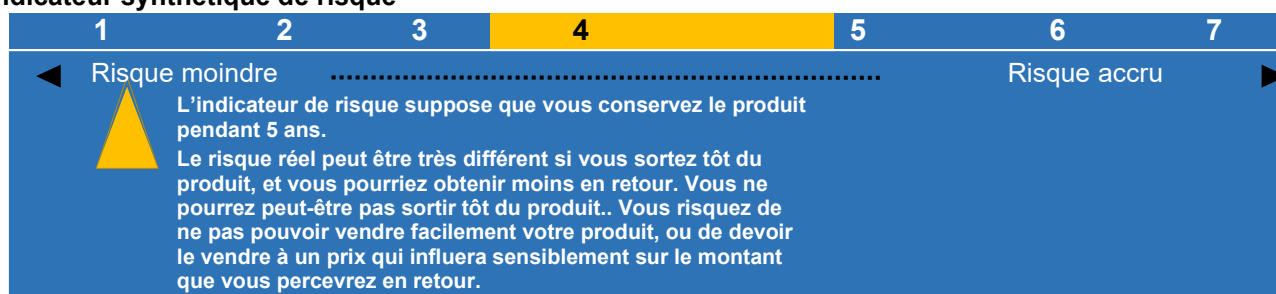
Le dépositaire est Northern Trust Global Services SE. Des informations plus détaillées sur ce Compartiment sont incluses dans le prospectus, les statuts du Fonds ainsi que, lorsqu'ils sont disponibles, dans les rapports annuels et semestriels. Toutes ces informations ainsi que d'autres (y compris les derniers cours des actions) peuvent être obtenues gratuitement en ligne à l'adresse suivante : www.dws.com/fundinformation. Toutes les informations sont disponibles en anglais et potentiellement dans d'autres langues.

Investisseur de détail visé

Les actions du Compartiment peuvent être commercialisées auprès d'investisseurs professionnels et de détail au sein de l'UE/EEE sur la base du Règlement ELTIF, conformément aux dispositions et exigences énoncées dans le Règlement ELTIF. Un investissement dans le Compartiment implique un degré substantiel de risque et ne devrait être envisagé que par des investisseurs dont les ressources financières sont suffisantes pour leur permettre d'assumer un tel risque. Le Compartiment s'adresse aux investisseurs ayant un horizon d'investissement à moyen terme de cinq ans, et les connaissances/l'expérience d'un investisseur averti, et qui peuvent supporter une perte financière pouvant aller jusqu'à une perte totale. Les investisseurs doivent être prêts et capables d'accepter que les actions de ce Compartiment sont soumises à des restrictions de rachat, y compris des instruments de gestion des liquidités, tels que décrits plus en détail dans la section « Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? » et dans le prospectus. **Il est conseillé aux investisseurs de détail de n'investir qu'une petite partie de leur portefeuille d'investissement global dans un ELTIF.** Conformément au Règlement ELTIF, les investisseurs de détail peuvent, pendant une période de deux semaines à compter du jour de la soumission d'une demande de souscription, annuler leur souscription et se voir restituer leur argent sans pénalité.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur synthétique de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons attribué un niveau de risque de 4 sur 7 à ce produit, ce qui est une classe de risque moyen. Ceci évalue les pertes susceptibles de découler des performances futures du produit à un niveau moyen et indique que des conditions de marché défavorables pourraient grever la capacité du Compartiment à vous payer. **Soyez conscient des risques de change résultant des investissements libellés dans une devise autre que l'EUR.** En outre, les risques suivants pourraient revêtir une importance particulière pour le Compartiment : Le Compartiment est illiquide et à long terme car ses investissements sont à long terme. Il s'agit d'un investissement qui présente une faible liquidité. Par conséquent, le compartiment peut ne pas convenir aux investisseurs qui ne sont pas en mesure de maintenir un engagement à long terme et illiquide pendant la période de détention recommandée de 5 ans. Une description plus détaillée des risques et d'autres informations générales figurent dans les sections relatives aux risques du prospectus. Ce produit n'offre aucune protection contre les fluctuations futures du marché de sorte que vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si le Compartiment n'est pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Votre risque est limité au montant investi.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. Les évolutions futures du marché sont incertaines et ne peuvent être prédites avec précision. Les scénarios défavorables, modérés et favorables présentés sont des illustrations utilisant les performances les plus mauvaises, moyennes et les meilleures du produit, en utilisant un indicateur de proximité de référence approprié, au cours des 10 dernières années (celui-ci étant Partners Fund Trust E (EUR), GG00BLG33W27). Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée :	5 ans		
Exemple d'investissement :	EUR 10.000		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an³	Si vous sortez après 5 ans	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4.986 EUR	4.882 EUR
	Rendement annuel moyen	-50,1 %	-13,4 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9.576 EUR	9.960 EUR
	Rendement annuel moyen	-4,2 %	-0,1 %
Modéré	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.630 EUR	14.626 EUR
	Rendement annuel moyen	6,3 %	7,9 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12.473 EUR	15.923 EUR

³ Cette mention est une exigence réglementaire générale, obligatoire pour les scénarios de performance et les informations sur les coûts ci-dessus. Mais pour le Compartiment, il n'existe actuellement pas de « scénario de sortie à un an ». Veuillez noter qu'un rachat n'est possible qu'après 36 mois après la première émission d'actions et uniquement conformément aux exigences énoncées dans la section « Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? » et plus en détail dans le prospectus.

	Rendement annuel moyen	24,7 %	9,8 %
--	------------------------	--------	-------

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer dans des situations de marché extrêmes. Pour la période de détention recommandée ce qui suit s'applique : Ce type de scénario (Favorable, Modéré, Défavorable) s'est produit, par référence à l'indicateur de proximité de référence mentionné ci-dessus, pour un investissement entre (Favorable: 12/2016-11/2021, Modéré: 02/2016-01/2021, Défavorable: 09/2023-12/2024).

Que se passe-t-il si DWS Investment SA n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du Compartiment sont conservés séparément de ceux de l'AIFM. En cas d'insolvabilité ou de défaillance de l'AIFM, le Compartiment ne devrait pas subir de pertes financières liées à ses actifs. En cas d'insolvabilité ou de défaillance du dépositaire, Northern Trust Global Services SE, les titres détenus par le dépositaire pour le compte du Compartiment devraient être protégés, mais le Compartiment peut subir des pertes liées aux liquidités et à certains autres actifs détenus par le dépositaire qui ne sont pas protégés. Les dépôts en espèces du Compartiment auprès d'autres établissements de crédit peuvent entraîner une perte financière pour l'investisseur si ces dépôts ne sont pas couverts par un système de garantie des dépôts existants. Un investissement dans le Compartiment n'est couvert par aucun système d'indemnisation ou de garantie des investisseurs.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, de la durée de détention du produit et de la performance du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé : La première année⁴ vous récupérez le montant que vous avez investi (0 % de rendement annuel). Pour la période de détention, nous avons supposé que le produit évolue comme indiqué dans le scénario modéré. 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an ⁵	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	819 EUR	2.235 EUR
Incidence annuelle des coûts (*)	8,2 %	4,2 % chaque année

* Cela montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, cela montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est projeté que votre rendement moyen par an soit de 11,4% avant déduction des coûts et de 7,9% après déduction des coûts.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an ⁶
Coûts d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement au profit de l'entité du Groupe DB qui vous propose, recommande ou vend le produit et/ou le service d'investissement. Ceci est le maximum qui peut être prélevé sur votre argent avant qu'il ne soit investi (frais d'entrée). Les droits d'entrée indiqués sont des montants maximums. Dans certains cas, vous pouvez payer moins cher - vous pouvez vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier ou de votre distributeur.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Pas de coût de sortie.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,98 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts prévus pour l'exercice se terminant en 2025.	198 EUR
Coûts de transaction	0,1 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements Sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité d'investissements que nous achetons et vendons.	10 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	15 % de la performance positive de la Classe d'Actions. Le montant réel variera en fonction de la performance de votre investissement. Nous prélevons ces frais sur le produit s'il dépasse les critères pertinents (Hurdle Rate et High Water Mark (HWM)) tels que définis dans le prospectus. L'estimation du coût global est basée sur la performance moyenne de l'indicateur sur les 5 dernières années.	111 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans.

La période de détention recommandée a été choisie en raison de la stratégie d'investissement du Compartiment et parce qu'il est conçu pour un

⁴ Voir la note de bas de page 3 ci-dessus.

⁵ Voir la note de bas de page 3 ci-dessus.

⁶ Voir la note de bas de page 3 ci-dessus.

horizon d'investissement à moyen terme. L'investisseur doit notifier le Compartiment au moins douze mois avant le « **Jour de Rachat** » concerné, qui correspond à chaque premier jour ouvrable de chaque trimestre civil (« **Délai de Préavis de Rachat** ») et, dans tous les cas, doit détenir les actions au moins les 36 premiers mois suivant la première date à laquelle les actions du Compartiment ont été émises (« **Délai de Blocage du Rachat** »). Les demandes de rachat peuvent être soumises sous réserve de la Période de Préavis de Rachat de douze mois pendant la Période de Blocage du Rachat, mais aucune action ne sera rachetée avant le premier Jour de Rachat après la Période de Blocage du Rachat. Aucune période de détention minimale ne s'appliquera après la fin de la Période de Blocage du Rachat. Le conseil d'administration du Fonds peut prolonger la Période de Préavis de Rachat de trois ou six mois supplémentaires. Les demandes de rachat seront exécutées, si elles sont acceptées, au prix déterminé sur la base de la VNI par action applicable le Jour du Rachat et conformément aux dispositions du prospectus. Aucune commission ou pénalité ne sera facturée par l'AIFM ou le Fonds pour une telle opération de rachat. **Veillez noter qu'il n'y a aucune garantie que les demandes de rachat soient satisfaites immédiatement ou en totalité** : Les rachats sont soumis au mécanisme de limitation du Compartiment. Les rachats sont généralement limités à 7,5 % par trimestre civil et à 20 % par an, comme décrit plus en détail dans le prospectus. Dans ce cas, les actions soumises au rachat ne seront rachetées qu'au *pro rata*. Toute demande de rachat non satisfaite sera transférée au prochain Jour de Rachat disponible. En cas de plafonnement, vous pouvez annuler votre demande de remboursement non satisfaite.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les plaintes concernant le comportement de la personne qui vous a conseillé au sujet du produit ou qui vous l'a vendu doivent être adressées directement à cette personne. Toute plainte concernant le produit ou le comportement du Fabricant de ce produit peut être soumise par écrit à l'adresse suivante: DWS Investment S. A., 2, Boulevard Konrad Adenauer, 1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ; Courriel : info@dws.com ; www.dws.com. Nous traiterons alors votre demande et vous fournirons un retour d'information dans les plus brefs délais. Un résumé de notre procédure de traitement des plaintes est disponible gratuitement en ligne à l'adresse suivante : <https://funds.dws.com/en-lu/footer/legal-resources/>.

Autres informations utiles

Les régimes fiscaux applicables au Fonds dans votre juridiction peuvent affecter votre situation fiscale personnelle. Les investisseurs potentiels doivent s'informer et, le cas échéant, se faire conseiller sur ces régimes fiscaux.

Des informations sur la politique de rémunération actuelle de l'AIFM, y compris une description du mode de calcul de la rémunération et des avantages, sont publiées sur Internet à l'adresse suivante : www.dws.com/footer/Legal-Resources/dws-remuneration-policy. Ces informations vous seront envoyées gratuitement sur papier si vous en faites la demande. Le Compartiment étant un nouveau produit, il n'est pas possible de présenter des données sur les performances passées.